

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 00 251 11 5517 700; Fax: +251 115 182 072
www.au.int

**DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE
SPÉCIALISÉ (CTS) SUR LA MIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LES
PERSONNES DÉPLACÉES
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE
RÉUNION MINISTÉRIELLE
20-21 OCTOBRE 2017
KIGALI (RWANDA)**

**AU/STC/MRIDP/MIN/Rpt(II)
Original : Anglais**

*Thème : « Promouvoir la migration et la libre circulation des personnes en Afrique
et relever les défis connexes »*

RAPPORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

RAPPORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

I. INTRODUCTION

1. La réunion ministérielle de la deuxième session du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées s'est tenue à Kigali (Rwanda) du 20 au 21 octobre 2017. Le thème de la réunion était le suivant : « *Promouvoir la migration et la libre circulation des personnes en Afrique et relever les défis connexes* ».

2. Le but de la réunion était d'examiner et d'approuver les instruments, documents et rapports suivants :

- a. Le projet de Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement en Afrique et sa Feuille de route pour la mise en œuvre ;
- b. le projet de Position commune africaine sur le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière ;
- c. le Cadre révisé de la politique migratoire pour l'Afrique et son Plan d'action décennal (2018-2030)
- d. le Rapport d'étape sur l'Initiative de l'UA pour la Corne de l'Afrique sur la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants (UA-HoAI) ;
- e. le projet de décisions.

PARTICIPATION

3. Ont pris part à la session d'ouverture de la deuxième réunion du Comité technique spécialisé sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées (CTS-MRD- 2) quarante-neuf (49) États membres de l'UA suivants : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ANGOLA, BÉNIN, BOTSWANA, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, COMORES, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, DJIBOUTI, ÉGYPTÉ, GUINÉE ÉQUATORIALE, ÉRYTHRÉE, ÉTHIOPIE, GAMBIE, GHANA, KENYA, LESOTHO, LIBERIA, LIBYE, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAURICE, MAURITANIE, MAROC, MOZAMBIQUE, NAMIBIE, NIGER, NIGERIA, OUGANDA, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA), RÉPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DÉMOCRATIQUE (RASD), RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC), RWANDA, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SOMALIE, SOUDAN, SOUDAN DU SUD, SWAZILAND, TANZANIE, TCHAD, TOGO, TUNISIE ET ZIMBABWE.

4. Les CER suivantes étaient également présentes : l'IGAD, la CEDEAO, la CAE, la CEEAC et la SADC.

5. Les observateurs suivants ont également assisté à la séance d'ouverture : Délégation de l'UE auprès de l'UA, GIZ, ICMPD, OIM, HCR et OIT.

II. OUVERTURE

6. Dans son allocution d'ouverture, **S.E. Mme Minata Samate Cessouma**, Commissaire aux affaires politiques de la Commission de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue aux participants, a remercié le Gouvernement rwandais pour son hospitalité en accueillant cette réunion et a félicité les experts d'avoir soumis des

recommandations aux ministres. Elle a souligné les quatre questions principales qui seraient examinées lors de la session du CTS et a ajouté que la libre circulation des personnes et le passeport africain en Afrique constituent l'un des projets phares de l'Agenda 2063 et font partie intégrante du Programme d'intégration de l'Afrique. Elle a réitéré la nécessité de parler d'une seule voix pour relever les défis de la migration irrégulière sur le continent, en particulier à travers la Position africaine commune sur le Pacte mondial pour la migration et le Cadre de politique migratoire. Elle a conclu son propos en exprimant son soutien à la mise en œuvre de l'Initiative de l'UA pour la Corne de l'Afrique sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

7. **S.E. M. Mohamed Ould Salem**, ministre des Affaires étrangères de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et Président sortant du premier CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées a exprimé sa gratitude aux experts, au Bureau sortant du CTS et à la Commission de l'UA pour leur engagement continu à faire avancer l'Agenda de la migration continentale. Il a souligné les réalisations du premier CTS et a vivement recommandé que le CTS tienne des réunions avec la Commission avant la session ordinaire du troisième CTS en 2019. Il a également félicité le nouveau président du deuxième CTS et l'a assuré de son soutien total et de son entière disponibilité pour diriger les activités du Bureau, et a conclu son allocution en exprimant sa gratitude au Gouvernement et au peuple rwandais pour l'hospitalité accordée à toutes les délégations.

8. **S.E M. Johnston Busingye**, ministre de la Justice et Procureur général, a prononcé l'allocution liminaire au nom du Gouvernement rwandais. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié la Commission de l'Union africaine d'avoir choisi le Rwanda pour accueillir la réunion. Il a rappelé que les frontières actuelles étaient, pour la plupart, héritées de la colonisation et balkanisaient le continent au mépris total des intérêts des Africains. Il a également souligné que l'indépendance politique retrouvée du continent est l'occasion de relever collectivement certains des défis continentaux et de trouver des solutions aux défis communs. Il a salué la tendance positive de l'octroi de visas gratuits dans les pays africains et a rappelé que les avantages de la libre circulation des personnes sont réels et dépassent largement les défis envisagés. Pour finir, le président entrant a rappelé que la tâche à venir consistait à trouver des réponses aux quelques questions soulevées, à examiner et à soumettre les conclusions au CST sur la justice et les affaires juridiques et à la Conférence en janvier 2018 pour approbation, et a déclaré la session ouverte.

III. QUESTIONS DE PROCÉDURE

9. Le président sortant du CTS a annoncé la nouvelle composition du Bureau comme suit :

Président :	Afrique de l'Est, Rwanda
Premier Vice-président :	Afrique de l'Ouest, Mali
Deuxième Vice-président :	Afrique australe, Lesotho
Troisième Vice-président :	Afrique centrale, RCA
Rapporteur :	Afrique du Nord, Consultations en cours pour la désignation du Rapporteur.

10. L'Égypte a informé la réunion que les consultations dans la région d'Afrique du Nord pour le poste de rapporteur au Bureau de la deuxième session du CTS n'ont pas abouti à une solution consensuelle et a proposé que la question soit renvoyée au Conseil exécutif. Le président a demandé au Rwanda de faciliter la consultation et de faire rapport à ce sujet le lendemain.

11. Le dernier jour de la réunion, le Rwanda a rendu compte de la facilitation des négociations dans la région d'Afrique du Nord pour désigner le rapporteur du Bureau du CTS. Le résultat de la facilitation est qu'aucun accord n'a été conclu et la question devrait être soumise au Conseil exécutif. La réunion a approuvé cette recommandation.

12. L'ordre du jour et le programme des travaux ont été adoptés.

IV. DISCUSSION SUR LE THÈME : “PROMOUVOIR LA MIGRATION ET LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES EN AFRIQUE ET RELEVER LES DÉFIS CONNEXES”

13. Les ministres ont examiné le thème susmentionné, sur la base d'un exposé présenté par le directeur des Affaires sociales, **Ambassadeur Olawale I. Maiyegun**, qui a souligné que la gestion efficace des migrations peut contribuer à renforcer le potentiel économique et de développement de l'Afrique. Le directeur a mis en exergue les divers cadres juridiques et politiques de l'Union africaine, tels que le Cadre des politiques migratoires, la Convention de l'OUA sur les réfugiés de 1969, et la Convention de l'UA de 2009 pour la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique, comme étant des instruments qui représentent l'importance que l'Union africaine attache à la migration dans les politiques, plans et programmes de développement. Il a en outre donné un aperçu des multiples décisions de la Conférence qui ont conduit à l'élaboration d'un projet de Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement. C'est dans ce contexte que le directeur des Affaires sociales a souligné la nécessité de réexaminer les voies et moyens de garantir la sécurité des migrations et de la mobilité, et de surmonter l'appréhension des pays d'accueil, celle d'être envahis par des migrants et des travailleurs étrangers en situation irrégulière. Pour conclure, il a posé une série de cinq questions afférentes à la jeunesse, à la protection, aux transferts de fonds, aux investissements de la diaspora et à la sécurité.

14. Lors de cette session, les ministres ont partagé les expériences de leurs pays sur la gestion des migrations et ont formulé les commentaires et recommandations suivants :

- i) L'Afrique doit se mobiliser pour améliorer les conditions de vie des réfugiés et des migrants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent, y compris à travers des accords bilatéraux et pour garantir le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.
- ii) Il est nécessaire de s'attaquer aux causes négatives et profondes des migrations clandestines à travers le continent en vue de contrer son impact sur le développement socioéconomique de l'Afrique.
- iii) Il est important de tirer parti des avantages des migrations et des possibilités qu'elles procurent, notamment l'intensification des échanges commerciaux à l'intérieur du continent, l'accélération de l'intégration continentale, l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et en définitive leur contribution au développement.
- iv) Les ministres ont souligné l'importance d'aborder les questions liées aux migrations et aux réfugiés au niveau continental, et ont ainsi salué les efforts en train d'être déployés au niveau de l'Union africaine.
- v) L'Afrique doit être plus solidaire et unie pour lutter contre les migrations irrégulières qui ont occasionné des décès tragiques de migrants à travers des routes terrestres et maritimes périlleuses.
- vi) Il est nécessaire de prendre en compte les disparités dans nos institutions, en particulier les institutions opérant dans les domaines de la sécurité, et les différents niveaux de développement économique, entre les pays africains lors de la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation, et d'encourager les initiatives africaines pour remédier aux disparités économiques entre les pays africains afin de créer un environnement propice à la mise en œuvre du Protocole.
- vii) La stabilité, la démocratie, le développement socio-économique et la paix sur l'ensemble du continent doivent constituer l'objectif principal dans nos efforts visant à relever les défis liés à la gestion des migrations.
- viii) Les délibérations pertinentes sur la question des migrations doivent être soutenues par l'engagement collectif de réaliser la création d'emplois pour les jeunes, ainsi que la prospérité et le développement économique sur le continent.

V. EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS DU CTS

15. Le rapport de la réunion d'experts a été présenté par le président du Comité d'experts du CTS au cours d'une séance à huis clos. Par la suite, les ministres ont décidé d'examiner les questions en suspens présentées dans le rapport et ont formulé les recommandations ci-après :

Sur la libre circulation des personnes :

16. Les ministres ont examiné les questions en suspens liées au projet de Protocole sur la libre circulation des personnes. La réunion a formulé des observations et des recommandations ci-après :

17. Les trois premières observations concernaient l'article 23 sur « **la signature, la ratification et l'adhésion** » et l'article 33 sur « **l'entrée en vigueur** ».

- i) La majorité des délégations a recommandé que l'entrée en vigueur du projet de Protocole passe par le processus normal de ratification, y compris par le recours constitutionnel. En outre, pour ces délégations, le nombre ratifications requis pour l'entrée en vigueur doit être fixé à 15.
- ii) Certaines délégations ont proposé de conserver l'option d'entrer en vigueur après l'adoption par la Conférence conformément à la décision de la Conférence ;
- iii) Certaines délégations ont proposé que le Protocole entre provisoirement en vigueur dès son adoption en janvier 2018 par la conférence, et définitivement après le dépôt des 15 instruments de ratification par les États membres.¹

18. Les ministres ont noté que l'article 23 sur la « **la signature, la ratification et l'adhésion** », l'article 33 sur « **l'entrée en vigueur** », l'article 34 paragraphe 5 sur « **l'amendement et la révision** », l'article 36 sur « **la suspension et le retrait** » et l'article 37 sur « **les réserves** », qui sont tous mis entre crochets dans le projet de Protocole, sont étroitement liés et doivent donc être examinés tous ensemble. De même, tous ces articles traitent des questions juridiques complexes et doivent être soumis à l'examen du CTS sur la justice et les questions juridiques, qui est le forum approprié pour examiner lesdits articles et résoudre les questions connexes.

19. Les ministres ont proposé d'ajouter une référence au droit national dans la définition du droit de séjour figurant à l'article premier du projet de protocole: « **droit de résidence** »: le droit d'un ressortissant d'un État membre de résider et de chercher un emploi dans un autre État membre autre que son État d'origine, **conformément à la législation nationale de l'État d'accueil**» aucun pays n'a émis d'objection à cette proposition.

20. La réunion a encouragé les États membres à créer une dynamique positive grâce au principe de géométrie variable pour faciliter la libre circulation des personnes en Afrique.

Sur le projet de Position commune sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

¹La Tunisie et l'Égypte ont émis des réserves sur cette recommandation.

Deuxième session du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées 16 - 21 octobre 2016, Kigali, Rwanda.

21. La réunion a approuvé la Position africaine commune sur le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière et a recommandé sa soumission à la prochaine session de l'Assemblée pour adoption.

Cadre révisé de la politique migratoire pour l'Afrique (2018-2030)

22. Les ministres ont adopté le Cadre révisé et son Plan d'action.

23. La réunion a pris note du rapport sur l'état d'avancement de l'Initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, et ont recommandé de la transmettre à la prochaine session de la Conférence. Ils ont également recommandé que la Commission de l'UA et les États membres soutiennent cette initiative.

VI. EXAMEN ET ADOPTION DES PROJETS DE DÉCISIONS ET DE RECOMMANDATIONS

24. La réunion a adopté le projet de décisions et de recommandations de Kigali tel qu'amendé et il est annexé au présent rapport.

VII. QUESTIONS DIVERSES

25. Le Nigéria, appuyé par la Gambie, a proposé de tenir une session spéciale du CST en 2018 pour examiner le projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les apatrides et le droit à la nationalité, et l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine. Les ministres ont salué cette proposition.

26. La délégation de la Somalie a demandé un partage d'expériences dans le domaine des documents de voyage. La réunion a pris note de la demande.

27. La délégation libyenne a informé la réunion de la situation actuelle en Libye face au grand nombre de migrants africains dans le pays. La délégation a souligné la nécessité d'apporter un soutien conformément à l'accord Skhirat. La réunion a exprimé son soutien aux efforts libyens pour rétablir la paix et la sécurité, et a demandé à la Commission de l'Union africaine de travailler avec les autorités libyennes et les pays africains d'origine des migrants pour faciliter leur retour dans la sécurité, la dignité et l'ordre.

VIII. DATE ET LIEU DE LA TROISIÈME SESSION DU CTS

28. Les ministres ont accepté l'offre de la République de Gambie d'accueillir la troisième session du CTS en 2019 à une date et un lieu mutuellement convenus.

IX. SESSION DE CLÔTURE

29. Dans son allocution de clôture, la Commissaire aux affaires sociales a souligné les contributions de tous les documents pertinents adoptés par le CTS pour lutter contre les migrations irrégulières. Elle a remercié tous les délégations d'avoir participé

à la deuxième session du Comité technique spécialisé et a félicité le Gouvernement et les peuples du Rwanda pour leur hospitalité. Elle a rendu un hommage particulier au Rwanda et au Nigeria pour leur politique progressiste en matière de délivrance de visas pour les Africains. Elle a salué le rôle de la Commission pour l'organisation réussie des réunions et des partenaires pour leur contribution et leur soutien.